



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Dépistage du cancer colorectal

Question écrite n° 1563

Texte de la question

Mme Sandrine Dogor-Such attire l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur le dépistage organisé du cancer colorectal. Ce cancer touche plus de 47 000 personnes par an et cause environ 17 000 décès en France. Le dépistage colorectal, *via* un *kit* à domicile, permet d'identifier des adénomes ou des cancers, améliorant grandement les chances de guérison. Cependant, le taux de participation dans les Pyrénées-Orientales est de 33 %, loin de l'objectif national de 65 %. Malgré les efforts déployés, des freins limitent la participation aux dépistages organisés. Les courriers d'invitation sont parfois perçus comme complexes ou peu compréhensibles par les patients. Mme la députée demande donc à Mme la ministre les mesures qu'elle compte mettre en place, face à ce constat, pour retravailler le format et le contenu des invitations reçues par courrier à se faire dépister, afin de les rendre plus claires et engageantes. Il semble notamment nécessaire d'inclure des explications concrètes sur les avantages du dépistage précoce. Il faut rappeler que lorsqu'il est dépisté tôt, la survie à 5 ans dépasse 90 % et les traitements sont plus efficaces et moins invasifs. Elle lui demande son avis sur le sujet.

Texte de la réponse

Dans une volonté de contribuer à la diminution de l'incidence et de la mortalité des cancers en France, le ministère chargé de la santé (Direction générale de la santé) a élaboré et proposé une feuille de route « priorité dépistages » 2024-2028 en lien avec la Caisse nationale d'Assurance maladie (CNAM) et l'Institut national du cancer (INCa). L'augmentation du nombre de participants aux dépistages organisés des cancers, dont fait partie le programme organisé du dépistage du cancer colorectal, est un enjeu fort de cette feuille de route. Parmi les douze actions de cette feuille de route, figure l'amélioration de la connaissance des freins et des leviers à la participation aux dépistages. Dans cet objectif, l'INCa doit produire un bilan et des propositions. Par ailleurs, le développement de l'espace web dépistage « je fais mon dépistage » permettant la commande en ligne des kits et les actions d'aller-vers individuelles, notamment des appels téléphoniques de relance pour les personnes n'ayant pas réalisé leur dépistage après plusieurs relances, sont des mesures de cette feuille de route d'ores et déjà déployées afin d'augmenter la participation au programme. La rénovation de l'organisation des dépistages organisés des cancers avec le transfert au 1er janvier 2024 de la mise en œuvre des invitations et relances à la CNAM a été l'occasion pour celle-ci, en lien étroit avec l'INCa, d'affiner et d'ajuster les textes dans une perspective de lisibilité et de compréhension facilitée. En tout état de cause, l'analyse de l'éligibilité et des antécédents peut nécessiter, dans certains cas, un point de vue professionnel, comme explicité dans les courriers d'invitations - qui indiquent déjà que les cancers détectés tôt se guérissent dans 9 cas sur 10. Dans un souci d'amélioration continue des outils utilisés dans les dépistages organisés, des travaux de révision des courriers d'invitation sont actuellement menés par l'INCa, conjointement avec l'Assurance maladie et l'ensemble des parties prenantes. La non-participation au dépistage organisé du cancer colorectal, comme celle aux actions de prévention d'une manière générale, est complexe et multifactorielle. La réussite de ce dépistage organisé passe par la mobilisation de tous.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Dogor-Such](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1563

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 octobre 2024](#), page 5739

Réponse publiée au JO le : [11 mars 2025](#), page 1615